



ACADEMIE DE CRETEIL

Les sections académiques du SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SN-FO-LC, CGT Educ'action et SUD Education reprennent à leur compte le communiqué national commun du 27 novembre :

« Les organisations syndicales de l'enseignement secondaire (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SUD Education, CGT Educ'action, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN) considèrent que les annonces sur la réforme du lycée faites par le ministre de l'Éducation Nationale le 19 novembre ne sont pas acceptables :

- *l'autonomie des établissements pour l'utilisation de près d'un tiers de l'horaire professeur va conduire au développement des inégalités et à la concurrence entre les disciplines, voire entre les Établissements*
- *l'accompagnement personnalisé est mis en place par la réduction des horaires disciplinaires dispensés aux élèves*
- *l'enseignement des disciplines est dénaturé, en particulier pour celles qui figurent dans les enseignements d'exploration prévus en classe de seconde*
- *la mise en place d'un tronc commun en classe de première ne répond en rien de réelles possibilités de changement de parcours pour les élèves, mais permettrait l'augmentation des effectifs dans les classes et la poursuite des suppressions de postes.*

Ce projet ne répond absolument pas à la demande d'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves [...] »

Le projet de décret sur le fonctionnement des EPLE (Lycées, lycées professionnels ET collèges) attribue tous les pouvoirs au chef d'établissement. Il institue par décret le conseil pédagogique (dont les membres seraient nommés par le chef d'établissement), instrument de la caporalisation des équipes et d'ailleurs refusé par les personnels depuis 2005. Ce conseil pédagogique serait consulté « sur la notation et l'évaluation des activités scolaires », « l'enseignement en groupe de compétences... » et préparerait « la partie pédagogique du projet d'établissement ». Dans le cadre de la réforme des lycées, il prendrait une large part à la répartition des moyens pour les dédoublements et l'accompagnement. Cela contribuerait à l'éclatement du cadre national (grilles horaires, programmes, statuts des personnels).

Ces projets de réforme seront présentés au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) le 10 décembre. Ils ne visent qu'à accompagner et renforcer les suppressions de postes imposées aux collèges et aux lycées depuis 2002.

Avec nos organisations nationales, nous demandons au ministre de renoncer à ces projets et de ne pas les présenter au CSE.

Les sections académiques appellent les personnels à se mobiliser à cette occasion :

- **à se réunir en AG dans les établissements ;**
- **à s'adresser au ministre pour lui demander de retirer ses projets ;**
- **à voter la grève pour manifester au ministère ;**
- **et débattre des suites de l'action.**

Un préavis de grève a été déposé.

**Manifestation en direction du Ministère
Jeudi 10 décembre
14h30 Métro Sèvres-Babylone**